



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 882 novembre 2024

*Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.  
Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur [www.ocbf.com](http://www.ocbf.com).*

### Droit des affaires

L'Autorité de la concurrence communique sur la sanction de 900 000 euros qu'elle a infligée au groupe Loste pour avoir fait **obstacle au déroulement d'opérations de visite et saisies inopinées**. Les faits ont été jugés par l'Autorité comme étant de nature à entraîner un risque concret de déperdition ou d'altération de preuves.

### Droit bancaire

L'Observatoire du financement des entreprises, présidé par le Médiateur national du crédit, publie son rapport annuel intitulé « **La situation des TPE-PME, un financement assuré mais des enjeux structurels importants** ».

### Marchés financiers

Le **projet de loi dit « DDADUE »** a été déposé à l'Assemblée nationale le 31 octobre 2024 ; il met en œuvre trois règlements européens : **MiFIR** (et notamment l'**interdiction du paiement pour flux d'ordres**), le **point d'accès unique européen (ESAP)** et les **obligations vertes**.

### Droit général français et européen Grandes réformes

La **directive du 23 octobre 2024** abroge la directive 85/374/CEE relative à la responsabilité du fait **des produits défectueux** qui datait de 1985. Elle nécessitait en effet une révision à la lumière des évolutions liées aux nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle. Certains aspects de cette directive peuvent concerner les banques quant aux **produits numériques** en tant que fabricant ou distributeur.

### Banque-Assurance

L'ACPR a publié, le 21 novembre 2024, une **nouvelle recommandation 2024-R-02 sur le recueil des informations relatives au client pour l'exercice du devoir de conseil et la fourniture d'un service de recommandation personnalisée en assurance**, applicable le **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

#### Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)  
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - [Arnaud Kerael](#)  
Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - [Christian Meyer](#)  
Droit des sociétés - [Mina Kanouté](#)  
Social - [Anne-Sophie Lapotre](#)  
Veille documentaire - [Anne-Sophie Lapotre](#) et [Aurélie Duchemin](#)



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 882 novembre 2024

### Panorama de jurisprudence Droit bancaire, Droit des affaires

Le **Tribunal de l'UE** confirme le **constat d'infraction de la Commission européenne dans le secteur des obligations supra-souveraines, des obligations souveraines et des obligations d'organismes publics libellées en dollars US** (TUE 6 novembre 2024).

Afin de déclarer **qu'une opération de concentration est incompatible ou compatible avec le marché intérieur, il suffit que la Commission démontre, au moyen d'éléments suffisamment significatifs et concordants, qu'il est « plus probable qu'improbable »** que la concentration concernée entraverait ou non de manière significative une concurrence effective dans le marché intérieur ou une partie substantielle de celui-ci (CJUE 4 octobre 2024).

Dans un contrat de crédit consenti à un consommateur libellé en franc suisse et remboursable en euro, la Cour de cassation juge **qu'une clause qui ne permettait pas à elle seule d'apprécier le caractère personnalisé des explications qui avaient pu être fournies pouvait être abusive**. En l'espèce, les emprunteurs n'avaient reçu aucune **simulation chiffrée et l'attestation par laquelle ils certifiaient avoir pris connaissance des risques de change liés au franc suisse était rédigée en termes relativement généraux** (Cass. civ. (1re ch.) 18 septembre 2024).

Ayant constaté qu'à **côté de la signature apposée sur le cachet de la société souscriptrice d'un billet à ordre, son gérant avait également apposé sa signature sur le cachet de la même société dans la partie concernant l'aval**, une cour d'appel en a exactement déduit que ce gérant **ne s'était pas engagé à titre personnel en qualité d'avaliste**. (Cass. com 23 octobre 2024).

La Cour de cassation **rappelle que lorsque la caution a payé sans être poursuivie et sans avoir averti le débiteur principal, elle n'a point de recours contre lui dans le cas où, au moment du paiement, ce débiteur aurait eu des moyens pour faire déclarer la dette éteinte**, sauf son action en répétition contre le créancier. (Cass. (1re ch.) 18 septembre 2024).

### Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

**Paquet LCB-FT : le projet de loi dit « DDADUE »** a été déposé à l'Assemblée nationale le 31 octobre 2024 afin de mettre en œuvre, notamment, les nouvelles règles introduites par le paquet LCB-FT de l'UE **concernant l'accès aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs**.

**Déclaration de soupçon** : l'OCBF a été consulté par TRACFIN dans le cadre de l'harmonisation des relevés d'opération.

**Blanchiment de fraude fiscale** : la Danske Bank a conclu, le 27 août 2024, une **Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP)** avec le **Parquet National Financier (PNF)**. La banque danoise a ainsi accepté de payer une **amende de 6 028 799 d'euros au Trésor public**.

### Corruption

**Dispositifs anticorruption des entreprises** : l'AFA publie son diagnostic national 2024.

**GRECO** : la 98<sup>e</sup> réunion plénière du Groupe d'États contre la corruption s'est tenue du 18 au 22 novembre 2024.

### Services et instruments de paiement

**Virements instantanés** : l'EPC a publié, le 31 octobre 2024, **ses lignes directrices sur les mesures de sécurité des API utilisées dans le cadre du dispositif de « vérification des bénéficiaires »** en application règlement (UE) 2024/886 du 13 mars 2024 relatif aux virements instantanés en euros.

**Cryptoactifs** : **deux normes techniques d'exécution (ITS)** ont été publiées au JOUE les 13 et 28 novembre 2024 en application du règlement « MiCA ».

*Les archives des Bulletins mensuels d'information et les textes officiels cités dans ces Bulletins sont disponibles sur e-Doc : le portail documentaire de l'OCBF [espace adhérents](#)*



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 882 novembre 2024

### Économie numérique, informatique et libertés

**Consultation publique :** l'OCBF a été sollicité par la CNIL dans le cadre des travaux menés conjointement avec le CEPD concernant l'utilisation des « *watchlists* » par les entités assujetties dans le cadre de leurs obligations de LCB-FT.

**Produits numériques :** le règlement (UE) 2024/2847 du 23 octobre 2024 dit « *Cyber Resilience Act* » a été publié au JOUE de l'UE le 11 décembre 2024.

**Prestataires tiers critiques de services TIC :** les ESAs ont publié une décision relative à la désignation de ces prestataires en application du Règlement DORA.

**CNIL :** l'autorité française de protection des données se dote d'une nouvelle **direction des systèmes d'information**.

### Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

**Fonds de résolution et mécanisme de garantie des dépôts :** l'ACPR détaille les modalités de fonctionnement pour 2025.

**Nouvelle norme comptable IFRS 18 :** elle concernera toutes les entreprises appliquant les normes comptables IFRS et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**EBA :** lancement d'une consultation sur les projets de RTS relatifs au traitement des positions structurelles en devises.

### Social

**Politique de diversité et de rémunération :** l'ACPR s'est déclarée conforme aux orientations de l'Autorité bancaire européenne et s'attend à ce que les établissements de crédit et les entreprises d'investissement concernés par ces orientations mettent tout en œuvre pour se conformer à l'ensemble de ces dispositions.

**Arrêt maladie de longue durée et congés payés :** malgré la non-rétroactivité de la loi du 22 avril 2024 sur l'obtention de congés payés durant l'intégralité d'un arrêt de travail pour AT/MP, par un arrêt du 2 octobre 2024, la Cour de cassation juge qu'un salarié peut invoquer la jurisprudence et le droit de l'UE pour obtenir rétroactivement une indemnité de congés payés au titre de la période durant laquelle son contrat a été suspendu.

### Fiscal

**Projets de loi de finances pour 2025 et de loi de financement de la Sécurité sociale :** l'incertitude sur l'issue de la discussion parlementaire demeure.

**Déclaration des comptes étrangers :** le Conseil d'État juge que l'obligation concerne tous les comptes que le contribuable a utilisés, peu importe qu'il n'en soit pas le titulaire, ni même qu'il n'ait pas sur ce compte utilisé de procuration.

---

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)



## Sommaire du Bulletin d'information n° 882 novembre 2024

<b><u>Droit général français et européen</u></b>		
<b><u>Grandes réformes</u></b>	<b>5</b>	<b><u>Droit des sociétés</u></b> <b>33</b>
- <b>Droit européen</b> : directive relative à la responsabilité du fait de produits défectueux : une responsabilité du fait des logiciels		- <b>Fusion, scission, cession et transmission</b>
		- <b>Gouvernance</b>
		- <b>Information réglementée</b>
		- <b>Jurisprudence</b>
<b><u>Droit des affaires</u></b>	<b>8</b>	<b><u>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</u></b> <b>36</b>
- <b>Concurrence</b> : l'Autorité de la concurrence sanctionne un groupe de sociétés pour obstruction à hauteur de 900 000 euros : quand le petit mensonge coûte cher		- <b>Réglementation</b> : déclaration de soupçon : consultation de TRACFIN dans le cadre de l'harmonisation des relevés d'opérations
- <b>Consommation</b>		- <b>Coopération européenne et internationale</b>
- <b>Droit civil</b>		- <b>Sanction financière</b>
- <b>Entreprise</b>		- <b>Jurisprudence</b>
- <b>Sortie de crise et relance économique</b>		
<b><u>Droit bancaire</u></b>	<b>12</b>	<b><u>Corruption</u></b> <b>41</b>
- <b>Crédit</b> : rapport annuel de l'OFE sur le financement des entreprises		- <b>Autorité</b> : dispositifs anticorruption des entreprises : publication des résultats de l'enquête AFA 2024
		- <b>Coopération européenne et internationale</b> : GRECO : plénière de novembre 2024
<b><u>Panorama de jurisprudence</u></b>		
<b><u>Droit bancaire, Droit des affaires</u></b>	<b>14</b>	<b><u>Économie numérique, informatique et libertés</u></b> <b>45</b>
- <b>Concurrence</b> : cartel dans le secteur des obligations SSA : condamnation de plusieurs banques - contrôle des concentrations illimité ou quand le « plus probable qu'improbable » devient une certitude absolue ...		- <b>Économie et finance numérique</b>
- <b>Crédit</b> : clauses abusives dans les contrats libellés en devises étrangères et remboursables en euro : appréciation du caractère personnalisé des explications - clauses abusives : notion de consommateur		- <b>Informatique et libertés</b> : utilisation des « watchlists » en matière de LCB-FT : consultation de la CNIL dans le cadre des travaux du CEPD
- <b>Effets de commerce</b> : aval : la double signature du dirigeant n'implique pas un engagement personnel		- <b>Sécurité</b> : ESAs : publication d'une décision relative à la désignation des prestataires tiers critiques de services TIC
- <b>Procédure</b>		- <b>Jurisprudence</b>
- <b>Procédures collectives</b> : compensation légale au profit du cessionnaire d'une créance cédée dans le cadre d'une procédure collective		
- <b>Recouvrement des créances et voies d'exécution</b> : injonction de payer non signifiée : point de départ de l'opposition à l'ordonnance		<b><u>Services et instruments de paiement</u></b> <b>53</b>
- <b>Sûretés</b> : cautionnement : point d'avertissement du débiteur, point de recours de la caution ! - cautionnement : imputation des paiements partiels et information annuelle		- <b>Instruments de paiement</b>
		- <b>Services de paiement</b>
<b><u>Marchés financiers</u></b>	<b>23</b>	<b><u>Fiscal</u></b> <b>56</b>
- <b>Épargne réglementée</b>		- <b>BIC-IS</b>
- <b>Infrastructure de marché</b>		- <b>Impôt sur le revenu</b> : revenus de capitaux mobiliers
- <b>Marché</b>		- <b>International</b>
- <b>Médiation</b>		- <b>Lutte contre la fraude</b>
- <b>Offre au public</b>		- <b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>
- <b>Protection des investisseurs</b>		
- <b>Sanction, transaction et jurisprudence</b>		<b><u>Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable</u></b> <b>60</b>
		- <b>Autorité</b> : EBA : consultation sur les projets de RTS relatifs au traitement des positions structurelles en devises
<b><u>Banque-Assurance</u></b>	<b>28</b>	- <b>Réglementation comptable et audit</b>
- <b>Distribution d'assurances</b>		- <b>Réglementation prudentielle</b>
<b><u>Finance durable</u></b>	<b>30</b>	<b><u>Social</u></b> <b>67</b>
- <b>Finance responsable</b>		- <b>Conditions de travail</b>
- <b>Finance verte</b>		- <b>Formation professionnelle</b>
		- <b>Rémunération, avantages sociaux, intéressement et participation</b>
		- <b>Représentativité</b>
		- <b>Jurisprudence</b>